

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-024
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de M KARADAG Sinan, représentant de l'entreprise SARL FK, sis 1, Rue Louise Michel à STRASBOURG (67200) du 27/03/2025.

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de génie civil concernant l'ouverture d'un trottoir pour une pose de chambre et réseau sec pour le passage à la fibre Orange, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du lundi 24 mars 2025 au jeudi 27 mars 2025,
3, rue de l'Ecole**

Règlementation 3.02.05 : Voies à vitesse limitée à 30 km/h

Règlementation 3.04.02 : Voies où le dépassement est interdit

Règlementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant

Directives : Un empiètement sera réalisé sur la chaussée
Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SARL FK, sis 1, Rue Louise Michel à STRASBOURG (67200).

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. KARADAG Sinan de l'entreprise SARL FK,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 19 MARS 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : KARADAG Prénom : SINAN
Dénomination : SARL FK TP Représenté par : M. KARADAG
Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : RUE LOUISE MICHEL
Code postal 6 7 2 0 0 Localité : STRASBOURG Pays : FR
Téléphone 0 3 8 8 2 7 9 7 6 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : CONTACT@FK-TP.FR @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : IDEM Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE DE L ECOLE
Code postal 67519 Localité : LA WANTZENAU

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : génie civil : ouverture du trottoir, inf à 1m², pour pose de chambre + réseau sec pour passage de la fibre Orange et remise en état
Date prévue de début des travaux : 24/03/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 03

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 03 Date de début de réglementation 24/03/2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3,0
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

..... piéton prendre le trottoir d'en face
..... EMPIETEMENT SUR CHAUSSEE avec roue du véhicule de chantier, balisage sécurisé des travaux

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : IDEM Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

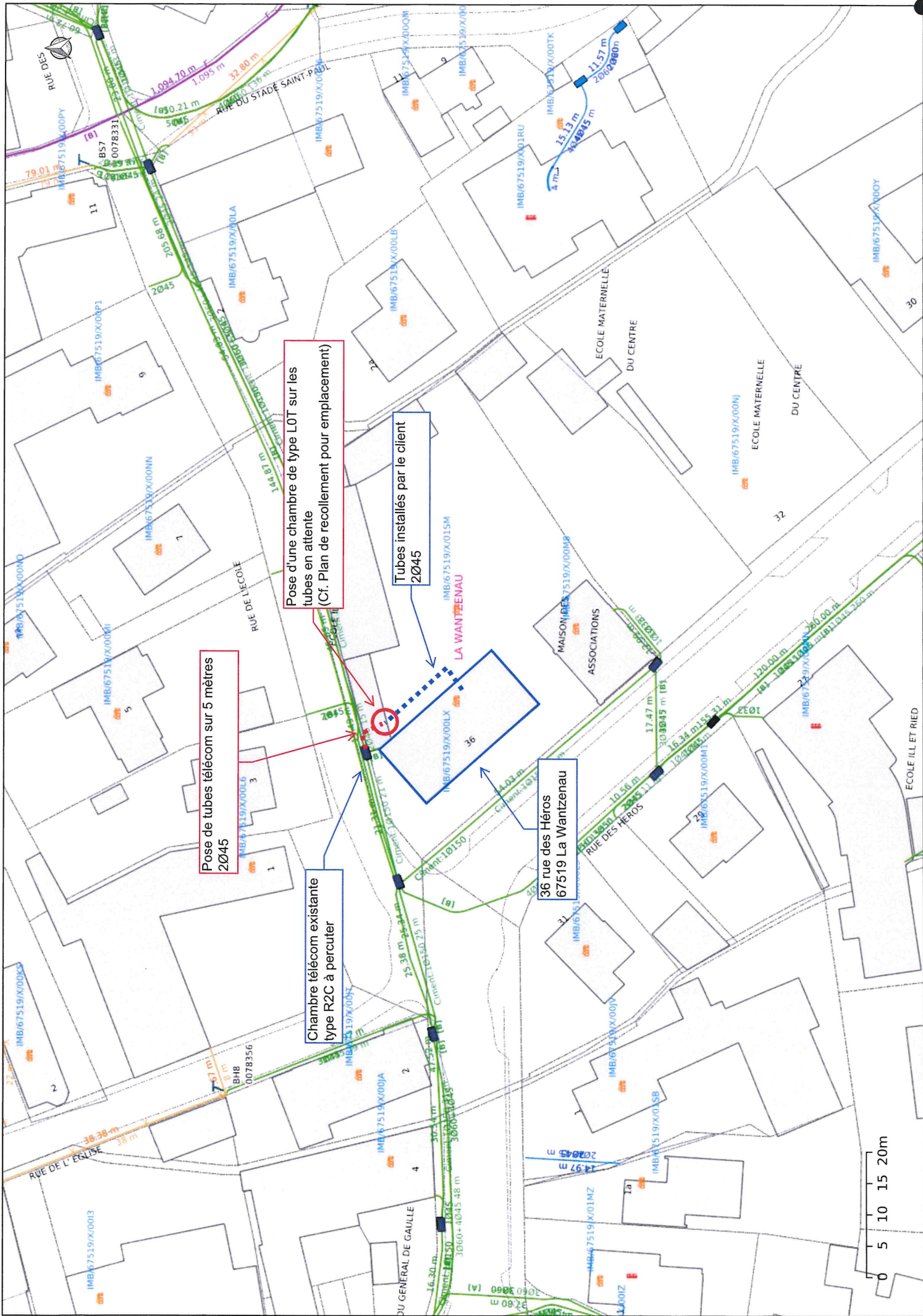
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

17/03/2025 à STRASBOURG

Fait à : ... Le :

Nom : KARADAG Prénom : Sinan Qualité : conducteur de travaux



Pose de tubes télécom sur 5 mètres
2Ø45

Pose d'une chambre de type LOT sur les tubes en attente
(Cf. Plan de recollement pour emplacement)

Tubes installés par le client
2Ø45

Chambre télécom existante
type R2C à percuter

36 rue des Héros
67519 La Wantzenau

